

L'incident s'est clos le même jour par ces paroles du leader du Gouvernement :

Je ne puis rien ajouter à la déclaration que j'ai faite au très honorable sénateur.

On remarquera que j'ai demandé si l'on s'était informé de l'attitude que nous prendrions. La réponse obtenue portait qu'il n'y avait pas eu de question à cet effet, et ma demande est demeurée sans réponse alors, et on ne m'en a promis aucune pour plus tard.

Six jours après, le 21 juin, à l'appel de l'ordre du jour je revenais sur ce point avec la question suivante :

Honorables sénateurs, mardi dernier, m'appuyant sur des renseignements que j'avais eus, j'ai posé une question au ministère touchant son attitude quant à la question de permettre au gouvernement britannique d'établir une école d'aviation au Canada. On m'a répondu, mercredi, que le gouvernement anglais n'avait jamais demandé une permission de cette nature. Après avoir posé la question, je me suis donné la peine d'expliquer que l'unique but que je visais en la faisant sous une forme aussi vague, c'était de permettre au ministère de renseigner la Chambre, relativement aux conversations qui ont pu avoir lieu à ce sujet, s'il y en a eu. Après avoir posé ma question sous cette forme vague, voici la réponse que j'ai obtenue du leader du Gouvernement (l'honorable M. Dandurand), ainsi qu'elle apparaît au compte rendu des Débats du Sénat, page 588 :

Je ne puis répondre à cela. J'ai demandé au département : "Le gouvernement canadien a-t-il reçu quelque demande du gouvernement britannique"? La réponse a été dans la négative.

Et j'ajoutais :

Maintenant, je désire renouveler ma question en soulignant particulièrement la généralité de sa forme. J'espère sincèrement que le Gouvernement verra jour de faire confiance à la Chambre en ce qui regarde une question aussi importante et dont les conséquences seront peut-être permanentes non seulement pour l'Empire, mais aussi pour le Canada.

Le dialogue suivant eut lieu :

L'honorable M. Dandurand : Pour l'instant, je n'ai pu naturellement que donner à mon très honorable ami la réponse que j'ai reçue. Maintenant, il demande si des conversations ont eu lieu. Est-ce là l'essence de sa question?

Le très honorable M. Meighen : Oui.

L'honorable M. Dandurand : Je me procure une réponse pour mon très honorable ami.

Le lendemain, 22 juin, le Sénat revenait pour la quatrième fois sur le sujet et de la manière suivante :

L'honorable Raoul Dandurand : Mon très honorable ami m'a demandé hier si j'étais en mesure de répondre à une certaine question.

La semaine dernière, il m'a posé la question, à savoir si le gouvernement britannique a demandé au gouvernement canadien la permission d'établir ici une école d'instruction pour les aviateurs. Je lui ai répondu que pareille demande n'a jamais été faite. Hier, mon très honorable ami est revenu à la charge et m'a demandé si des conversations ont eu lieu à ce sujet.

Le très hon. M. MEIGHEN.

Durant l'année écoulée, nous avons reçu des demandes de la part du gouvernement britannique touchant l'octroi à des Canadiens de commissions pour une courte période de service dans la force aérienne du Royaume-Uni; le gouvernement canadien a coopéré en effectuant les arrangements proposés.

C'était, je suppose, une sorte de faux-fuyant. Je n'étais nullement mêlé à la question. L'honorable leader ajoutait :

Nous n'avons pas reçu de demandes de la part du gouvernement britannique pour la création au Canada d'une école d'aviation ni d'aucun autre établissement ou agence de la force aérienne du Royaume-Uni. Certaines conversations officielles ont été tenues avec des personnes qui n'ont nullement laissé entendre qu'elles étaient autorisées ou avaient reçu instruction du gouvernement britannique de faire des propositions.

J'appelle tout spécialement l'attention sur sa déclaration suivante :

Ce n'est pas la coutume et il n'est pas désirable de revenir sur des demandes de renseignements de cette nature.

Ce n'était "ni la coutume ni désirable" même de les mentionner. Autrement dit, l'affaire ne nous regardait pas. L'honorable leader ajoutait :

Ce n'est pas la coutume et il n'est pas désirable de revenir sur des demandes de renseignements de cette nature.

Si le gouvernement du Royaume-Uni nous faisait de pareilles propositions, le gouvernement canadien serait naturellement disposé à les discuter et, au moment propice, à faire connaître son attitude au peuple canadien.

Puis j'ai demandé :

L'honorable leader du Gouvernement pourrait-il nous dire si ces conversations furent tenues avec des Canadiens ou des citoyens des Îles-Britanniques?

Et l'honorable leader de répondre :

Pour moi, des conversations officielles ne sauraient servir de base à une demande de renseignements dans cette Chambre ni dans l'autre lorsqu'il n'en résulte pas d'actes officiels.

Si la proposition du gouvernement britannique est repoussée, cela ne regarde pas le Parlement canadien! L'honorable leader ajoutait ceci à sa déclaration :

Voilà ce que je réponds à mon très honorable ami, mais je ne parle pas au nom du ministère.

La question est revenue sur le tapis le même jour de la façon suivante :

Le très honorable M. Meighen : Voici où je veux en venir : Les conversations officielles peuvent être tout aussi importantes que si l'on avait observé toutes les formalités au monde. Tout dépend des personnes avec lesquelles on les a tenues. L'honorable leader du Gouvernement est-il prêt à déclarer que des conversations n'ont pas eu lieu avec quelqu'un qui pouvait être raisonnablement censé pressentir l'attitude du gouvernement canadien pour le compte du gouvernement du Royaume-Uni?